



## Compte rendu de la 55ème Assemblée générale de DSNE du 11 décembre 2022

### Avec vote électronique

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour valider sa proposition de choix d'un commissaire aux comptes.

La nécessité de nommer un Commissaire aux comptes ressort d'une obligation légale pour les associations percevant **une aide publique d'un montant total annuel supérieur à 153 000 euros** (C. com. art. L. 612-4).

**En 2021, Deux-Sèvres Nature Environnement a perçu 221 800 € de subventions**, le seuil de 153 000 € est donc largement dépassé. **En conséquence, elle a pour obligation de désigner un Commissaire aux Comptes (CAC) pour l'exercice 2022.**

Il interviendra au conseil d'administration lors de l'arrêté des comptes et devant l'assemblée générale pour la validation des comptes. Il rendra un rapport indiquant son opinion avec ses justifications et fera des recommandations. Il peut émettre 4 types d'avis : certification des comptes, certification des comptes avec réserves, refus de certification et impossibilité d'émettre un avis.

L'engagement est pour **6 exercices consécutifs (2022-2027)**, reconductible, et **la désignation doit être validée par l'assemblée générale** avant la fin du premier exercice concerné soit le 31 décembre 2022.

Après réception et examen des 4 réponses reçues à son appel d'offres, le conseil d'administration a décidé **de retenir la candidature de Mikaël Hugonnet** et propose à l'assemblée générale **de valider cette nomination.**

Le 9 décembre, 295 adhérents à jour de cotisation ont reçu par message électronique le formulaire de vote leur permettant de voter en ligne avec le logiciel spécialisé Batolilo permettant un vote sécurisé et de manière anonyme, avec en pièce jointe un dossier de présentation.

La résolution soumise au vote est la suivante :

*L'assemblée générale a décidé de nommer Mikaël Hugonnet de la société CEGEF RECHARD ET ASSOCIES en tant que commissaire aux comptes titulaire pour intervenir sur l'exercice 2022.*

*En outre, Jérôme Coutant, de la société @COM AUDIT, est nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant.*

*Les mandats du commissaire aux comptes titulaires et suppléants courent sur une période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027.*

100 personnes ont exprimé leur vote, soit un taux de participation de 33,9 %.

93 adhérents, soit 92% ont voté Oui, 1 a voté Non soit 1%, 7 soit 7% ne se sont pas prononcés.

La résolution est adoptée à la majorité.

Niort, le 11 décembre 2022

La représentante légale de DSNE,

Magali Migaud